

Nicolas DHUICQ
Député de l'Aube
Conseiller général
Maire de Brienne-le-Château

Brienne-le-Château,
le 25 mai 2010

N/réf : ND/AF/10-0197

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier relatif à l'Indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) et je vous en remercie.

Les questions que vous soulevez montrent d'un côté le manque de connaissance du fonctionnement réel de nos institutions par les citoyens et de l'autre l'héritage d'un passé beaucoup moins transparent que ne l'est la situation actuelle. Je vous rappelle que la démocratie a un coût, surtout si nous ne voulons pas que les élus nationaux ne soient que des gens très aisés n'ayant pas besoin de travailler pour vivre.

En outre, je vous rappelle que du fait de la séparation des pouvoirs, en particulier entre l'exécutif et le législatif auquel j'appartiens, le budget de l'Assemblée nationale est indépendant, autonome, voté dans le cadre du budget de la Nation comme celui du Sénat et de la Présidence de la République. L'IRFM fait partie de ce budget global qui s'élevait à 533 910 000 euros dans le projet de loi de finances 2010 sans augmentation par rapport à 2009 pour 577 Députés. Celui du Sénat s'élevait à 327 694 000 euros pour 343 Sénateurs. J'attire votre attention sur le fait que ces budgets sont comparables avec ceux des grandes démocraties occidentales, en particulier du Parlement britannique. Une comparaison avec les moyens financiers et le nombre de collaborateurs dont peut disposer un Parlementaire américain montre que le coût du système parlementaire européen n'est pas plus élevé voire moindre.

L'indemnité représentative de frais de mandat que vous évoquez correspond au fait qu'un parlementaire, Député ou Sénateur, peut être considéré comme le chef d'une très petite entreprise. C'est-à-dire qu'il a besoin de collaborateurs, d'un lieu où exercer son activité, de se déplacer, en clair d'assurer toutes les charges de fonctionnement de son activité.

Pour faire face aux diverses dépenses liées à l'exercice de leur mandat qui ne sont pas directement prises en charge ou remboursées par l'Assemblée, les députés bénéficient d'une "indemnité représentative de frais de mandat" dont le montant est revalorisé comme les traitements de la fonction publique. Depuis le 1er octobre 2009, le montant mensuel net de cette indemnité est de 5 884,91 €. Elle sert à payer les frais de voiture, de loyer pour la permanence, frais de réception, de transport, etc.

Nicolas DHUICQ
Député de l'Aube
Conseiller général
Maire de Brienne-le-Château

Le remboursement de prestations servies ou de facilités accordées par l'Assemblée non prises en charge par celle-ci et liées à l'exercice du mandat parlementaire ainsi que, le cas échéant, les cotisations aux groupes constitués en application de l'article 19 du Règlement de l'Assemblée nationale donnent lieu à retenues sur l'IRFM.

Dans le cas de mon mandat, il se trouve que j'ai l'honneur de représenter la circonscription la plus étendue de notre département avec 193 communes et si nos habitants me font confiance à nouveau, 218 communes. Mon travail est assez différent sur le terrain d'un élu parisien ou de celui dont la circonscription est beaucoup moins étendue ou ne comporte qu'un arrondissement ou quelques communes. Je ne bénéficie pas des moyens annexes d'une équipe, de locaux, voire d'un chauffeur comme c'est le cas pour les maires de villes importantes. De même pour des raisons pratiques je suis contraint de faire en voiture mes déplacements sur Paris, là encore le parlementaire d'une circonscription moins étendue, plus dense en population et liée à un axe ferroviaire important est avantagé, impossible de se reposer ou de travailler au volant !

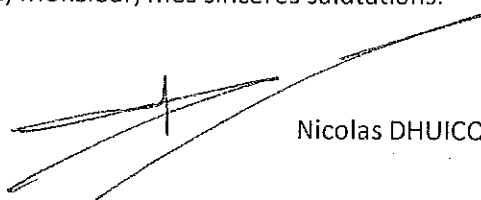
Ainsi, l'IRFM me sert à assurer la location de ma permanence parlementaire à Brienne-le-Château (loyer, taxes, factures d'électricité...), mes déplacements (8 pleins de voiture par mois en moyenne, entretien véhicule, emprunt véhicule), mes frais de résidence lorsque j'ai une place en dehors de mon canapé-lit à la Résidence ou dans un hôtel, mes frais de bouche à Paris mais aussi sur la circonscription lorsque je reçois des intervenants, impression des documents, papeterie, participation aux voyages des maires à l'Assemblée nationale (opération globale de l'ordre de 1 600 euros par voyage avec cars et repas), la participation des maires couvrant à peine 50 %, vêtue, et la liste n'est pas exhaustive...

En outre, comme il s'agit de mon premier mandat, nous avons dû avec l'équipe acheter le mobilier et les équipements pour aménager la permanence parlementaire qui est le lieu de travail sur la circonscription.

Cette IRFM cotise à la CSG et RDS, si elle était supprimée, l'intégralité de mon indemnité parlementaire qui peut être comparée à un salaire me permettrait juste de fonctionner, je ne vois par conséquent pas comment je pourrai tout simplement exercer mon métier de Député, sauf encore une fois à travailler gratuitement en disposant d'un capital qui me permettrait de mener une vie sans aucune activité professionnelle.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous communiquer.

Vous voudrez bien recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Nicolas DHUICQ